



PPE « Les Essertons »



Procès-verbal de l'assemblée générale du Mardi 8 mars 2022

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021
2. Lecture des comptes pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et rapport des vérificateurs des comptes
3. Approbation de ces comptes
4. Décharge et nomination de l'administrateur
5. Nomination des délégués de la PPE et des vérificateurs aux comptes
6. Divers et propositions individuelles
7. Approbation du budget 2022
8. Détermination de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 8 mars 2022

Lieu de l'assemblée : Les Essertons 19 – 1541 Sévaz – Chez Mme Bossy

Président : M. Walter Montagna

Secrétaire : M. Walter Montagna

La séance débute à 17h30

M. Walter Montagna souhaite la bienvenue à tous les copropriétaires.

Contrôle des présences

M. Bastian Arrigoni et Mme Monique Arrigoni donne procuration à Easy Gérance SA – Walter Montagna. Une incompréhension entre la Famille Matthey et l'administrateur est survenue. Du fait que leur logement s'est vendu, les nouveaux copropriétaires désiraient participer pour le compte de la Famille Matthey. M. Montagna s'en excuse. Les copropriétaires présents ou représentés, représentant 846 millièmes. Ainsi, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2021

L'assemblée approuve à l'unanimité le PV de l'assemblée générale qui s'est déroulée en 2021.

2. Lecture des comptes pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et rapport des vérificateurs des comptes

Une explication détaillée du décompte est effectuée par le président.

M. Montagna parcourt l'ensemble du feuillet comptable et donne des explications sur les points suivants :

- Encaissement des acomptes de charges, aucun contentieux n'est à relever
- Paiement des diverses factures
- Explication du décompte de chauffage Paul Vaucher SA
- Explication du compte fonds de rénovation
- Explication des transitoires
- Explication du bilan
- Explication du tableau de répartition

M. Krüsi et Mme Bossy étant les vérificateurs de comptes, préconisent l'acceptation de la comptabilité 2021.

3. Approbation de ces comptes

M. Montagna demande à l'assemblée de voter pour l'acceptation de la comptabilité.

L'assemblée valide à l'unanimité.

4. Décharge et nomination de l'administrateur

Les copropriétaires votent à l'unanimité la décharge de l'administrateur pour l'exercice 2021. Une attestation fiscale vous sera remise pour vos impôts.

Le mandat d'administrateur PPE en faveur d'Easy Gérance est reconduit pour 2022.

5. Nomination des délégués de la PPE et des vérificateurs aux comptes

Si aucun autre copropriétaire ne désire faire partie du comité pour 2022, il est proposé de reconduire les différents mandats qui étaient en place pour 2021.

Il est notifié que M. Matthey ayant vendu son logement n'occupera plus le poste de délégué technique. M. Krüsi le remplacera.

M. Andreas Krüsi et Mme Catherine Bossy resteront les réviseurs de comptes et M. Krüsi sera délégué technique pour l'année 2022. M. Tügler fera le lien pour les problèmes techniques avec l'administrateur.

L'assemblée valide à l'unanimité.

6. Divers et propositions individuelles

- a- Il est convenu entre les copropriétaires que nous allons demander à M. Tügler de poser un gros caillou à la sortie gauche du parking afin d'éviter que les voitures ne frottent sur les potelets lumineux.
- b- Les copropriétaires ainsi que l'administrateur font remarquer l'excellent travail de conciergerie de M. Tügler. C'est pourquoi, il est proposé de lui verser une gratification à hauteur d'un salaire mensuel. Cette proposition est validée à l'unanimité.
- c- M. Montagna demande aux copropriétaires de passer au paiement trimestriel des acomptes de charges PPE et ce afin d'avoir assez d'argent en caisse sur le 1^{er} trimestre. L'assemblée valide cette requête de l'administrateur à l'unanimité. Un BVR trimestriel vous sera envoyé.

7. Approbation du budget 2022

M. Montagna propose un budget annuel pour 2022 de CHF 22'512.00, celui-ci resterait inchangé par rapport à l'exercice 2021.

Les copropriétaires valident à l'unanimité cette proposition.

8. Détermination de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

M. Montagna propose de réaliser l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2022 le 13 mars 2023 à 17h30. Une confirmation par courrier vous sera transmise début 2023. Le lieu de l'assemblée reste à confirmer. La vérification des comptes se fera pendant l'assemblée.

Les copropriétaires n'ont pas de remarques particulières à formuler.

La parole n'est plus demandée, l'administrateur remercie les personnes présentes pour leur participation et lève la séance à 18h40.

Sévaz, le 8 mars 2022.

Le Président :



Walter Montagna

Le Secrétaire :



Walter Montagna

L'Administrateur :



Walter Montagna